

Unitaires des Ardennes



snu-ipp 08

N° 149

Sommaire

N° CPPAP : 1011 S

08017

septembre 2007

0.80 euro

p1/ Editorial

p2/ Sondage

p3/ Qui a peur du méchant HCE ?...

p4,5,6/ Direction d'école...1 an après

p7,8/ Conseils, consignes pratiques

p9/ Le Snuipp 08 à votre service

p10/ L' info paritaire : juin

p11/ Se syndiquer pour quoi faire ?

p12 / Bulletin d'adhésion

Encart/calendrier

Direction : Où veut-on nous entraîner ?

Réunion d'info syndicale

Mercredi 26 septembre

à 14 h 30 voir page 6

Été pourri, rentrée aussi...

La politique mise en oeuvre par le gouvernement Sarkozy est bien conforme au programme de régression pour les couches populaires et de cadeaux au profit des classes sociales les plus aisées.

Les universités ont fait l'objet d'une loi dite de liberté : en fait il s'agit de soumettre un peu plus l'enseignement supérieur et la recherche aux désirs des entreprises.

La chasse aux sans-papiers s'intensifie avec son lot d'expulsions.

Promulgation d'une énième loi sur la récidive en cinq ans : l'Etat répond aux problèmes sociaux par une surenchère répressive.

Les fonctionnaires sont dans la ligne de mire. Ainsi l'Education Nationale est-elle un formidable réservoir de moyens budgétaires à récupérer pour ceux qui considèrent que l'éducation des enfants est un coût. Le gouvernement actuel prétend améliorer la qualité en annonçant 11 200 suppressions d'emplois dans le Service Public d'Education...

La « dette publique » est la conséquence directe des politiques qui sont menées : ne soyons pas dupes ! Réduire le « train de vie » de l'Etat - supprimer 22 000 fonctionnaires - diminuer les dépenses de l'Etat d'environ 800 millions d'euros alors qu'alléger les impôts sur le revenu des plus riches avec le bouclier fiscal ampute les recettes de l'Etat de 14 à 15 milliards d'euros. Et pour combler les trous, on nous prépare : franchise médicale, TVA sociale, ...

Peut-on croire que les heures supplémentaires de fonctionnaires, dont les salaires stagnent et le pouvoir d'achat diminue, et l'instauration d'un service minimum vont compenser l'ensemble des missions appelées à disparaître ou améliorer celles qui sont mal assurées aujourd'hui ?

Le SNUipp a un autre projet : développer une école démocratique au service de la réussite de tous, car là est le véritable investissement pour l'avenir.

Aidez le SNUipp à le mener à bien : syndiquez-vous !

Le bureau départemental

Sondage CSA pour le SNUipp

Opinion des Français sur l'école maternelle et primaire

réalisé le 22/08/2007 auprès d'un échantillon national représentatif de 1004 personnes âgées de 18 ans et plus.
L'intégralité de l'enquête est disponible sur le site <http://www.csa-fr.com>.

Avez-vous le sentiment que le métier d'enseignant en maternelle et élémentaire est plutôt valorisé aux yeux de la société actuelle ou plutôt dévalorisé ?

- Plutôt valorisé : 44 %
- Plutôt dévalorisé : 45 %
- nspp : 11 %

Estimez-vous que la réussite de tous les élèves est un objectif qui peut-être atteint... ?

- ... dans une école transformée : 55 %
- ... dans l'école d'aujourd'hui : 33 %
- ... nspp : 12 %

En ce qui concerne l'évolution de l'école maternelle et élémentaire, sur quoi faut-il mettre l'accent en priorité dans les années qui viennent ?

- Baisser le nombre d'élèves par classe : 60 %
- Assurer un suivi des élèves en difficulté : 53 %
- Développer le travail en petit groupe d'élèves : 43 %
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement des élèves : 35 %
- Doter les écoles de plus de maîtres que de classes : 27 %
- Favoriser le travail en équipe des enseignants : 22 %
- Innover sur le plan pédagogique : 21 %
- Baisser le temps d'enseignement des maîtres : 4 %
- nspp : 1 %

Selon vous, l'école maternelle fonctionne ... ?

- ... très bien : 15 %
- ... plutôt bien : 69 %
- ... plutôt mal : 9 %
- ... très mal : 1 %
- nspp : 6 %

Selon vous, l'école élémentaire fonctionne ... ?

- ... très bien : 9 %
- ... plutôt bien : 62 %
- ... plutôt mal : 21 %
- ... très mal : 2 %
- nspp : 6 %

Rapport du HCE

Le Haut Conseil de l'Éducation a remis lundi 27 août un rapport sur l'école primaire au Président de la République.

Intitulé «Bilan annuel des résultats de l'École – rapport 2007», il dresse un tableau noirci de la situation. Il pointe par ailleurs plusieurs constats déjà connus.

Le SNUipp s'est très rapidement exprimé à ce sujet par voie de presse. La réaction du syndicat ainsi que le rapport intégral sont disponibles sur le site du SNUipp.

Le rapport constate que l'école fonctionne correctement avec les bons élèves (60 %) mais est incapable de faire progresser 15% des élèves en difficulté sévère et laisse 25 % des élèves avec des acquis fragiles. Un certain nombre de constats présents dans le rapport sur la nature des difficultés sont avérés. Mais l'analyse des difficultés des élèves est absente du rapport, même s'il soulève que l'école peine à combattre les effets des inégalités sociales.

Les sources utilisées ne sont pas toujours clairement identifiées, les enquêtes de la DEP choisies sont souvent anciennes et on peut s'étonner du peu de chercheurs parmi les «auditionnés», notamment sur la question des difficultés scolaires. Ce premier rapport du HCE, est constitué d'une juxtaposition d'extraits de rapports, de statistiques et d'auditions sortis de leur contexte d'origine. Les constats de ce rapport n'apprennent rien de nouveau, si ce n'est que les élèves en difficulté à l'entrée au CP ont toutes les chances de ne pas s'en sortir !

Ce rapport semble traversé par la contradiction maintenant bien identifiée entre la nécessité économique d'augmenter le niveau de formation et de qualification d'une génération et la volonté de réduire les coûts de fonctionnement du service public.

L'école maternelle, spécificité française est reconnue comme indispensable dès les premières années de la scolarité (et capable de repérer précocement un nombre non négligeable d'élèves en difficulté) mais également montrée du doigt comme responsable en partie de cet échec scolaire «la question de l'école maternelle dans l'échec scolaire ne peut

pas être éludée».

Notre système éducatif français est comparé à d'autres systèmes européens (Suède et Pays-Bas) plus performants quant à la lutte contre l'échec scolaire. Le rapport étudie la question du taux d'encadrement nettement plus favorable dans ces pays.

La formation initiale est «inadaptée aux besoins», préparant notamment insuffisamment à une pédagogie différenciée, à l'enseignement des langues étrangères, aux spécificités de la maternelle.

Sans en faire la démonstration, le bilan insiste lourdement sur «la résignation» à lutter contre l'échec. Tout juste tempéré par un «malgré la conscience professionnelle des enseignants», le constat est sévère : «l'école peine à prendre en compte les différences de rythme», «elle se révèle globalement incapable de mettre en place un soutien et un rattrapage efficaces», «une proportion aussi élevée d'élèves en difficulté n'est pas une fatalité»...

Le travail de remédiation au quotidien dans la classe n'est jamais mentionné. Comme plusieurs rapports l'avaient déjà signalé, les innovations des enseignants ne sont décidément pas mises en valeur.

Des dispositifs mis en place par l'institution sont totalement absents du rapport. RASED, ZEP, REP et même RAR ne font pas l'objet d'un commentaire. Les expérimentations (CP à 10, enseignants surnuméraires, postes «langages» à la maternelle) sont également passées sous silence.

Ce document fait encore l'impasse sur tout ce que l'école a porté comme rénovation ces dernières années : introduction de nouvelles disciplines (LV, TICE...) mais aussi prise en compte de l'enfant dans toute sa spécificité, un citoyen responsable, autonome dans son environnement, ...

Nulle part, la question des moyens n'est posée réellement. Le texte affirme que des ressources humaines «sont disponibles, puisque depuis trente ans, l'évolution démographique a entraîné une

légère baisse des effectifs moyens par classe, et surtout une forte augmentation du nombre de maîtres sans classe» ! On constate, au contraire, que les coupes budgétaires et l'évolution démographique de ces dernières années entraînent l'augmentation des effectifs dans les classes depuis 2002 et rendent plus difficile la prise en charge de la difficulté. Concernant la maternelle, le texte mentionne qu'existent «en Europe, d'autres formules destinées aux tous jeunes enfants avant l'école élémentaire» et «les résultats scolaires ultérieurs de ces enfants sont bons». Ces «autres formules» minimisent ce que l'on peut attendre d'une école, et qui nous paraît incontournable.

Deux exemples de remédiation sont évoqués : les ateliers de langage en maternelle et la «séance de lecture» en Angleterre. Cette dernière option ne saurait servir de modèle.

L'évaluation a une place importante dans le document (évaluation des résultats des élèves, des enseignants), sans qu'en soient précisés les objectifs et finalités, ni les moyens pour les mener à bien. Le rapport associe «dispersion des écoles» et «perte d'efficacité» sans apporter aucune preuve en matière d'évaluation des élèves. De même, le rapport reconnaît «des responsabilités croissantes» à la direction d'école sans apporter aucune réponse. Le rapport regrette que le conseil d'école ne dispose pas des pouvoirs d'un conseil d'administration sans apporter la preuve qu'en matière de travail en équipe ou de relation avec les parents, la structure d'établissement soit plus efficace.

En conclusion, les situations d'échec sévère et persistant sont insupportables et méritent effectivement que cette question soit traitée avec sérieux et débouche sur des actions concrètes. Le rapport du Haut Conseil assombrit inutilement le tableau et développe certains points qui ont fait l'objet d'études sérieuses (redoublement, maternelle). Mais dans le même temps il occulte les efforts des enseignants et les actions mises en place par les équipes, et surtout il fait l'impasse sur le manque de moyens alloués par le ministère quant aux conditions de travail et de suivi des élèves.

Direction : 1 an après le protocole...

DIRECTION D'ÉCOLE : RIEN N' EST RÉGLÉ !

Décharges des 4 classes :

Pour le SNUipp, l'utilisation des PE2 ne peut être une réponse définitive à la revendication de temps pour la direction et le fonctionnement de l'école. Son application a non seulement mis à mal la formation des enseignants (initiale et continue), mais encore dans de nombreux départements, conduit à une dégradation dans l'organisation des décharges de direction. Certains IA étendent le dispositif à des écoles de 5 classes et plus. Les PE stagiaires sont désormais utilisés comme moyens d'enseignement en lieu et place des 1 700 postes qu'il aurait fallu créer.

Décharge bonifiée pour les RAR (Réseau Ambition réussite) :

Cette modalité a souvent régularisé une situation existante. Dans d'autres départements aucun moyen supplémentaire n'a été dérogé.

Décharge de rentrée de deux jours pour les écoles de moins de quatre classes :

Cette mesure n'est toujours pas effective pour toutes les écoles. Elle est mise en place à moyens constants.

EVS :

Moins de 30 000 EVS pour 50 000 écoles ont été recrutés, pour l'aide aux tâches administratives et au fonctionnement des écoles, mais aussi sur des missions d'AVS. Si nous avons pu obtenir la reconduction des contrats et des personnes pour la rentrée, le problème reste entier pour l'avenir. Nous continuons à revendiquer des personnels formés et recrutés sous statut de droit public, assurant la pérennité des missions qui leur sont confiées.

Vade mecum juridique :

Enfin, depuis le mois de mai, en ligne sur le site du ministère ! Mais bien moins complet et précis que le KISAITOU du SNUipp !

Revalorisation de 15 € :

Beaucoup l'avaient considérée comme une aumône. Le doublement ne change pas grand chose à l'affaire. Nous continuons à revendiquer une augmentation sous forme de points d'indice.

BASE ÉLÈVES

L'expérimentation se poursuit et tend à se généraliser sous la pression des IA et des IEN. La création d'un fichier centralisé avec des informations sur la nationalité, le suivi RASED ou l'absentéisme continue de nous inquiéter. Récemment des personnes extérieures à l'application ont pu avoir accès au contenu des fichiers, compromettant la sécurité des données et leur confidentialité.

Les mesures prises en urgence sont totalement insuffisantes. Ces incidents confirment toutes nos inquiétudes. Les questions éthiques restent d'actualité. La CNIL a été obligée d'interpeller le Ministre. Pour le SNUipp le devoir de précaution est plus nécessaire que jamais.

Le Ministère doit mettre un terme à la généralisation de cette application dont nous demandons l'arrêt, et un bilan de l'expérimentation doit être fait dans les meilleurs délais. Le SNUipp appelle les écoles à ne pas entrer dans ce dispositif et pour celles qui y sont déjà, à neutraliser les champs « nationalité », « RASED » et « absentéisme ». Il demande la mise à disposition de logiciels de gestion non centralisés et sans externalisation de données.

Direction : 1 an après le protocole...

EPEP : Une réponse inadaptée.

Présenté au conseil supérieur de l'éducation le 5 février 2007, le projet de décret a été repoussé par la quasi totalité des organisations représentatives des personnels et des usagers.

Ce décret redéfinit profondément le partage des compétences entre l'école, l'Etat et les collectivités territoriales. Ces dernières se voient confier un rôle déterminant dans le pilotage et la gestion du premier degré.

Le directeur de l'EPE dont la fonction essentielle est de préparer de d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration, deviendrait un nouveau maillon hiérarchique. Enfin la globalisation des moyens et des effectifs sur le ressort territorial de l'EPE devrait conduire, à terme à une réduction du nombre de postes.

L' EPEP constitue un outil de transformation sans précédent dans l'histoire de l'école. Il ne répond pas à nos revendications sur la direction, le fonctionnement de l'école et le rôle des équipes pédagogiques. Ce projet est à l'opposé de ce que nous portons sur la transformation de l'école, notamment pour la réussite de tous les élèves et l'égalité d'accès au service public d'Education.

C'est pourquoi le SNUipp s'oppose à la publication de ce décret ainsi qu'à la création d'un nouveau statut d'emploi fonctionnel pour les directeurs d'EPEP.

LE SNU-IPP REVENDIQUE

Pour assurer la direction et le fonctionnement de l'école de la réussite pour tous :

- Du temps supplémentaire de décharge pour la direction (Pour toutes les écoles avec un minimum d'une demi-journée par semaine)

- La reconnaissance institutionnelle du Conseil des Maîtres comme instance de décision.

- Une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci.

- Une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations.

- La création de postes administratifs et des emplois statutaires (secrétaires, comptables, documentalistes, aides à l'intégration d'élèves en situation de handicap...)

- Une formation relative à la prise d'un poste de direction.

- L'amélioration de la formation de tous (module travail en équipe, fonctionnement et direction d'école)

- Un temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe.

SANCTIONS FINANCIÈRES ? INACCEPTABLES

!

Le ministère n'a trouvé d'autre langage que celui de la sanction pour réduire au silence les directrices et directeurs qui n'avaient

pas renvoyé l'enquête 19, alors que le travail de direction était effectué. Le SNUipp est intervenu à de nombreuses reprises

pour que cette mesure scandaleuse dans le contexte d'une charge de travail accrue soit abandonnée...

La direction d'école ? Ça nous concerne tous ! Débattons-en ensemble, construisons des propositions alternatives aux projets du Ministère et définissons nos modalités d'action.

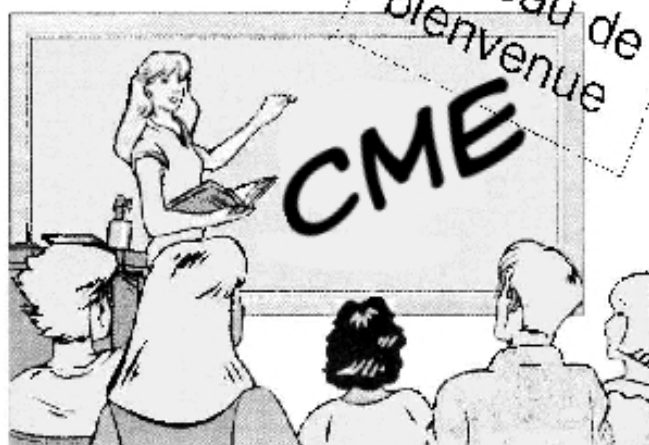
RÉUNION D'INFO SYNDICALE OÙ VA LA DIRECTION D'ÉCOLE ?

MERCREDI 26 SEPTEMBRE à partir de 14 h 30

48, RUE VICTOR HUGO (MOHON)

Crédit  Mutuel

Enseignant



50 €

Cadeau de
bienvenue

Reservé aux personnels
de l'Éducation nationale

FINANCER VOS PROJETS

RÉPONSE RAPIDE
TAUX COOPERATIFS
GARANTIE GRATUITE

CME 08

N° Indigo 0 820 352 062

6. avenue Charles de Gaulle
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
E-MAIL : 02900@cmn.creditmutuel.fr

A afficher... A afficher... A afficher...

Conseils et consignes

Installation

Chaque instituteur ou professeur des écoles reçoit une nomination officielle avec l'intitulé de son poste (importance de la résidence administrative pour le calcul des indemnités de déplacement). Il reçoit un arrêté d'affectation avec procès verbal d'installation. Un exemplaire est à conserver, les autres sont à retourner à leurs destinataires dans les meilleurs délais, ils conditionnent le traitement ! Faites une demande de logement si vous êtes instituteur.

Concertation et 27^{ème} heure

La concertation doit permettre aux maîtres de se réunir pour mener des réflexions nécessaires à la gestion des cycles pédagogiques et élaborer des outils permettant de réaliser le suivi attentif de chaque élève.

Sont considérés comme concertation, les conseils de cycle, conseil d'école, concertations en classes spécialisées.

Les collègues travaillant à temps partiel et les remplaçants participent aux concertations.

Journées de pré-rentrée

Nous devons deux journées de pré-rentrée dont deux demi-journées décalées à prendre avant les congés de la Toussaint. Comme l'indique leur nom, ces demi-journées permettent aux équipes de préparer l'année scolaire et non à l'Inspecteur de faire passer ses consignes. Nous vous encourageons donc à organiser ce temps dans vos écoles.

La voie hiérarchique

Très employée dans le jargon de l'Education Nationale, la voie hiérarchique consiste à écrire une lettre à un supérieur hiérarchique. À ce titre, il faut rappeler que la voie hiérarchique commence à l'IEN.

Toutefois, s'agissant des courriers concernant directement la vie de l'école, il est admis que ce type de courrier transite par le directeur (exemple : demande de congés maladie, autorisation d'absence...)

Participation aux différentes réunions (temps partiel, TR...)

Les enseignants à mi-temps consacrent 18 heures (au lieu de 36) aux réunions programmées. Ils proposent à l'IEN les modalités. S'ils le souhaitent, ils participent à toutes.

Lorsque deux maîtres sont à mi-temps sur une même classe, ils participent en alternance.

Lorsqu'il s'agit du directeur, l'autorisation de ne pas

participer à toutes les réunions est soumise à la condition qu'il continue à assurer toutes ses charges, notamment la présidence du conseil des maîtres et du conseil d'école.

Lorsque les maîtres interviennent sur plusieurs écoles, la répartition est organisée en concertation avec les directeurs concernés et l'IEN.

De même, les TR doivent organiser les 36 heures globalisées avec l'IEN et les directeurs concernés.

Les maîtres formateurs (écoles d'application) ont la même heure hebdomadaire globalisée pour le travail d'équipe, les conférences pédagogiques et le Conseil d'école.

Seuls les maîtres formateurs auprès des IEN, les enseignants du premier degré dont le service inclut déjà un temps de concertation et de synthèse, ne sont pas concernés.

Les maîtres supplémentaires intervenant en ZEP... ont les mêmes obligations que les enseignants affectés dans une classe.

Inspection, notation

L'IEN doit prévenir précisément de sa venue pour l'inspection. Si vous contestez le rapport d'inspection ou si votre note vous paraît injuste, utilisez votre droit de réponse et adressez-vous au SNUipp.

Reclassement, validation des services

Les collègues titularisés professeurs des écoles qui étaient auparavant titulaires dans la fonction publique peuvent bénéficier d'un reclassement de carrière prenant en compte les années effectuées antérieurement. Les services effectués en qualité d'auxiliaire peuvent être pris en compte dans l'ancienneté générale de service (AGS), il faut demander leur validation. Vous avez intérêt à déposer votre dossier le plus vite possible.

Intérim de direction

Les collègues acceptant d'assurer un intérim de direction (non inscrits sur la liste d'aptitude) perçoivent l'indemnité de charges administrative majorée de 50% si la durée de l'intérim dépasse 30 jours, mais aucune bonification indiciaire.

A afficher... A afficher... A afficher...

Conseils et consignes, suite...

Autorisation d'absence

Si vous avez besoin d'une autorisation d'absence, faites-la parvenir dans les délais à votre IEN (le plus tôt sera le mieux).

Attention, certaines peuvent être refusées ou accordées sans traitement (fête de famille par exemple). En tout état de cause, c'est l'IEN qui doit vous en informer, sans nouvelles de votre inspecteur, considérez la demande comme accordée et ne le relancez pas.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Enseignement des langues

Si vous occupez un poste profil langue, vous êtes tenu de participer à l'enseignement des langues dans la limite des horaires de décloisonnement autorisés (6 heures en cycle 3, 3 heures en cycle 2).

Si vous êtes habilités et que vous n'occupez pas un poste profil, vous n'êtes pas tenus d'enseigner les langues hors de votre classe. Toutefois, dans le cadre d'un travail d'équipe bien pensé, rien ne vous l'interdit sur la base du volontariat.

Demande de départ en retraite

Si vous souhaitez partir en retraite à la fin de l'année scolaire, n'oubliez pas de déposer votre demande avant

le 30 septembre 2007 dernier délai.

N'hésitez pas à nous contacter pour le calcul de votre pension.

Absences non remplacées

En cas de non remplacement, il revient au directeur (en concertation avec l'équipe) d'organiser un dispositif.

Consigne du SNUipp : accueil des élèves la 1ère demi-journée, puis remise des élèves aux parents (avec courrier explicatif).

Cumul d'emplois

Peu de situations peuvent concerner les enseignants à temps plein, en disponibilité, et les retraités (en regard de l'indépendance et de la neutralité des services, par exemple passation de marché et embauche dans entreprise concernée), mais il est prudent, et sans conséquence, d'avertir les services de l'administration que vous envisagez d'entreprendre une activité lucrative. Le cumul d'emploi ne doit pas être incompatible avec l'activité principale. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois (délai non suspensif) vaut reconnaissance de la compatibilité de cette activité avec le titre de fonctionnaire ou de fonctionnaire en retraite (même pour les emplois en colonies de vacances). Nous consulter pour plus de détails.

Evaluation CM2

La circulaire n° 2740 parue au BO du 30 août annonce la mise en place d'évaluation diagnostique au CE1 et au CM2.

La circulaire précise que les maîtres qui décident de ne pas utiliser l'outil national pour l'évaluation CM2 doivent procéder à leurs propres évaluations afin d'enclencher si nécessaire, un PPRE.

RESF

Procès Florimond Guimard

Le procès de Florimond, militant du SNUipp 13, inculpé pour s'être opposé à l'expulsion d'un père d'élève à Marseille, se tiendra le 22 octobre prochain. Comme ce fut le cas à l'occasion de la première audience, le SNUipp dénonce une procédure qui vise à intimider les soutiens aux familles sans papiers regroupés au sein de RESF.

Vous trouverez la pétition unitaire présentant les faits tels qu'ils se sont déroulés et exigeant l'arrêt des poursuites engagées sur le site FSU des Bouches-du-Rhône.

Le SNUipp et la FSU seront présents le jour du procès et plusieurs initiatives sont en préparation.

COMPTE « ECOLE SOLIDAIRE » solidarité MARTINIQUE et GUADELOUPE

Les versements de solidarité notamment pour venir en aide à la Martinique et à la Guadeloupe après le passage du cyclone Dean sont à faire sur le compte SNUipp dédié aux actions de solidarité :

- virement à CME PARIS 10278 06500 00010027107 18 ou chèque à l'ordre de SNU IPP Ecole Solidaire.

L'utilisation de ces fonds se fera en liaison avec SOLIDARITE LAIQUE dont le SNUipp fait partie et après contact avec les sections départementales sur place.

A afficher... A afficher... A afficher

Permanences du SNUipp 08
chaque jour de 14 h à 17 h 30

Vous pouvez vous adresser chaque jour à la section pour solliciter un conseil, un renseignement.

Nous nous efforçons d'être toujours présents et lorsque c'est impossible (commissions paritaires, convocations diverses) nous mettons des outils à votre disposition.

Téléphone :
03.24.37.65.74

Messagerie :
snu08@snuipp.fr

Notre site WEB :
<http://08.snuipp.fr>

Vous avez un souci ? Vous souhaitez agir ? Vous voulez vous informer ?

Il y a (presque) toujours quelqu'un au
48, Rue Victor HUGO.
08000 Charleville-Mézières (MOHON)

Anne du Souich

Secrétaire départementale. Chargée du 2nd degré :
SEGPA et PEGC.

J-Michel Bardeau

Chargé du premier degré.

Xavier Dumont

Informatique. Publications. Site web.

Jérôme Clad

Chargé du secteur IUFM. Publications

Corine Baré

Trésorière départementale. Suivi des adhésions.

Vos élus en CAPD :

Jean-Michel Bardeau, Anne du Souich, Vanessa Thiébaux,
Isabelle Andretto, Jérôme Clad, Vincent Mahut.

Vos représentants au CTPD :

Jean-Michel Bardeau, Anne du Souich, Corine Baré.

CAPD du 28 juin 2007

Liste d'aptitude intégration PE

54 candidatures ont été reçues dans les délais.

Les représentants du personnel demandent la prise en compte des cinq candidatures parvenues hors délais. Accord de l'Inspecteur d'Académie. Celui-ci rejette par contre les candidatures de deux collègues pour "insuffisance notoire de travail" et "négligences et insuffisances". Les dernières notes pédagogiques de ces collègues sont de 16 et 16,5/20 ; comprenez qui pourra !...

Seconde phase du mouvement général

Les représentants du personnel du SNUIPP ont exprimé leur insatisfaction quant à la préparation de cette phase et font observer un certain nombre de dérapages en contradiction

avec les pratiques départementales actées : c'est ainsi qu'il devient aberrant et préjudiciable de constater que la liste des postes réservés aux T1 comporte plus de 30 % de postes en ZEP... alors qu'elle ne devrait pas en contenir ! De plus, la composition des listes de postes a été modifiée après la CAPD du 24 mai sans associer les représentants du personnel ; par exemple, à l'école élémentaire Viénot (Ronde Couture, ZEP), 4 postes ont été réservés à des PE2 sortants ! Aucun aux titulaires, alors même qu'une collègue souhaitait bénéficier d'une priorité de maintien pour continuer à exercer dans cette école. De sérieuses améliorations sont demandées pour l'an prochain ! L'I.A. a exprimé la nécessité d'être vigilant sur ces questions à l'avenir... mais a refusé de revoir la situation de l'école Viénot pour cette rentrée !

A noter que deux couplages de services ont pu être modifiés, ceci dans l'intérêt des personnels et du service.

CTPD du 6 septembre 2007

Nominations

M. Claude PERIGNON devient Adjoint à l'Inspecteur d'Académie, suite au départ à la retraite de Madame CAPRON. Mme Laurence MEUNIER arrive sur la Circonscription de Charleville Sud.

Ajustements carte scolaire 1er degré.

Ils sont au final très peu nombreux : ouverture d'une classe à Launois sur Vence (les travaux sont réalisés) ; création d'un demi-poste de soutien pour la circonscription de Rethel ; création d'un poste pour faciliter le recrutement d'un faisant-fonction de psychologue scolaire (suite à congé de longue maladie).

D'autre part, suite aux différents éléments apportés par les représentants des personnels, l'Inspecteur d'Académie a déclaré demeurer vigilant sur trois situations:

- Le Chesne (26,1 élèves par classe)
- Bogny/Meuse La Vallée (25,2 élèves par classe en REP)
- Revin Bouverie (Foyer Sonacotra pouvant amener d'importantes fluctuations).

Un moyen supplémentaire pourrait encore être accordé à ces trois écoles dans le cas où une augmentation des effectifs interviendrait durant la 1ère période.

Ce ne sera pas le cas pour Charleville Etion, Hargnies, Rocroi Hiraumont, Rancennes, Bourg-Fidèle, Sedan Leclerc Adam.

CAPD du 2 octobre : Désignation des stagiaires de la formation continue

Financement du privé :

La circulaire ministérielle ne doit pas être publiée !

Le SNUipp demande que la nouvelle circulaire d'application de l'article 89 de la loi de décentralisation de 2004 ne soit pas publiée.

Depuis son adoption, l'article 89 a fait l'objet d'interprétations contradictoires, d'une première circulaire annulée en conseil d'Etat, de multiples questions-réponses à l'Assemblée Nationale, de l'opposition de nombreux conseils d'école, de collectivités territoriales, de plusieurs amendements de groupes parlementaires.

L'article 89 accentue les inégalités de traitement entre les

écoles publiques et privées. Il renforce la concurrence scolaire dans de nombreux secteurs, favorise le contournement de la carte scolaire.

En publiant une nouvelle circulaire d'application, le Ministre Xavier Darcos confirmerait le choix de son prédécesseur de privilégier l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public, au risque de raviver le dualisme scolaire.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il demande l'abrogation de l'article 89. Il s'adresse aux Ministres de l'Education et de l'Intérieur pour que s'ouvre une concertation pour modifier dans ce sens la loi de 2004 sur les libertés et responsabilités locales.

Le SNUipp-FSU propose aux autres organisations syndicales, de parents d'élèves, une réaction unitaire pour s'opposer ensemble à ces dispositions et à leur application.

Se syndiquer ?

Plus nombreux, plus forts, plus efficaces

Se syndiquer c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif.

Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

L'information régulière et détaillée que nous mettons un point d'honneur à fournir à tous à l'occasion des principales étapes du paritarisme, ce sont les collègues syndiqués qui la rendent possible pour toute la profession.

Ce sont aussi les syndiqués qui assurent la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement, à participer aux initiatives nationales.

Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.

Très régulièrement, le SNUipp 08 insère dans sa presse départementale, « Unitaires des Ardennes », un bulletin d'adhésion. Il constitue bien sûr un appel, un rappel adressé à chacun.

Depuis sa création, le SNUipp s'est fixé des objectifs élevés : développer le Service Public d'Education au bénéfice de tous les élèves, défendre les personnels, améliorer les conditions de travail.

**N'attendez pas
d'en avoir
besoin
pour apporter votre
contribution!**

**au développement et à la
solidification de l'édifice
collectif, pour se, pour nous
donner les moyens d'agir sur
l'avenir.**

La période actuelle montre à quel point nous devons nous serrer les coudes, combien nous avons à convaincre au-delà de nos rangs, combien il nous faut faire partager nos ambitions.

Devenir adhérent, ce n'est pas payer pour voir.

C'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir.

Rappelons, pour finir, que 66 % du montant de la cotisation sont déductibles du montant

de l'impôt sur le revenu. C'est loin d'être l'argument prédominant mais c'est un fait. Alors ?? Ça vaut vraiment le coup !

**Adhérer à 100 % pour l'école
Que fait-on avec une cotisation ?**

Le SNUipp informe les collègues,

par sa presse départementale, nationale et fédérale,
par sa lettre électronique,
par son site internet.

Il vous réunit,

dans des stages,
dans des demi-journées d'information syndicale et chaque année
dans les universités d'automne et les colloques nationaux.

Il vous renseigne,

il vous conseille,
dans les permanences au local.
Il vous défend,
en CAPD, CTPD, CDEN, CHS.

**Il prend toute sa place dans les
mobilisations.**

L'unique financement dont dispose le SNUipp (tant au niveau départemental que national) provient des cotisations de ses syndiqués. Que fait-il de cet argent? il le met au service de tous pour informer et défendre au mieux chaque collègue et l'école en général.

**Pour 100 euros de cotisations 66 euros sont déductibles du
montant de l'impôt.**